

DEL/2023/ECO/142
MARCHE COMMUNAL
ACTUALISATION DES DROITS DE PLACE ET REDEVANCES

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°DEL/2016/DG/22 du 3 mars 2016, le Conseil Municipal a approuvé le principe de gestion déléguée du service public des marchés communaux d'approvisionnement.

Par délibération n°DEL/2022/DG/111 du 14 décembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé le principe de gestion en délégation de service public des marchés hebdomadaires des commerçants non-sédentaires.

Par délibération DEL /2023/DG/60, le Conseil Municipal a approuvé la conclusion d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation des marchés hebdomadaires des commerçants non-sédentaires avec la société « SOMAREP SAS ».

Par cette même délibération, le Conseil Municipal a approuvé les tarifs des droits de place et redevances.

Selon l'article 9.2 de la convention de délégation de service public, les droits de place sont actualisés au moins une fois par an, selon l'évolution de l'indice publié par l'INSEE (SHO-ENS), servant à calculer l'évolution des taux de salaire horaire de base des ouvriers (secteurs non agricoles).

Les indices de référence : sont 114.7 (connu au 1^{er} janvier 2023, valeur du 1^{er} trimestre 2023) et 115.9 (valeur du 2^{ème} trim. 2023).

Ainsi, la variation indicielle s'établit à 1.0105.

Il convient donc de prévoir l'actualisation des droits de place et redevances diverses à compter du **1^{er} janvier 2024** selon le tableau joint.

| | Commerçants abonnés | Commerçants non abonnés |
|--|---------------------|-------------------------|
| Droits de place par mètre linéaire de façade marchande, sur allée principale, transversale ou de passage, et pour une profondeur maximale de 2 mètres. | 1.26 € HT | 1.48 € HT |
| Redevance d'accès à l'électricité par mètre linéaire de façade marchande et par séance | 0.30 € HT | |
| Redevance d'animation et de publicité par séance | 1.29 € HT | |

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Le sept décembre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 novembre et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 15 décembre 2023*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE,
Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD,
Kamel MAHTOUR, Sana EL AMRANI, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Rafik BZIOUI, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY,
Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Conseillers,

Karima CHOUIA, Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Pascal NYS ayant donné procuration à Francis VERCAMER
Jérôme MEERSEMAN ayant donné procuration à Saïd LAOUADI
Gaëtan DECOSTER ayant donné procuration à Thibaut THIEFFRY

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie et Administration Générale,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la mise en œuvre, à compter du **1^{er} janvier 2024**, d'une augmentation indicelle de 1.0105% de l'ensemble des droits de place et redevances du marché hebdomadaire telle que reprise dans le tableau ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'application de cette délibération.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

ID : 059-215902990-20231207-DEL2023ECO142-DE

S²LO